République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Olemps

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	23
Présents:	15
Représentés:	5
Absents:	3
Ayant pris part au vote :	20

Séance publique du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 septembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Valérie MARJAC représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC

Mme Karine MINIC représentée par M. Pascal PRINGAULT

M Sébastien FABRE représenté par Mme Danièle KAYA-VAUR

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

M. Edmond ROUTABOUL représenté par Mme Sylvie LOPEZ

Absents:

Mme Sandrine AUBRY M Yohan ENCAUSSE Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M. Pascal PRINGAULT

Délibération n°

Présentation du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez pour l'année 2024

Madame le maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la Commune a été destinataire du rapport d'activités pour l'exercice 2024 de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez.

Ce rapport présente l'activité des assemblées délibérantes (bureau et conseil communautaire) et de la présidence, les décisions prises, ainsi que l'activité des services communautaires.

Ouï l'exposé du Maire, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **De prendre acte** de la présentation du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez pour l'année 2024 qui est mis à la disposition du public

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire, **Sylvie LOPEZ**

Délibération certifiee executoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 0 1 OCT. 2025
- Sa publication :
 - o Affichée le : 0 1 OCT. 2025
 - o Retirée le :

Le secrétaire de séance

Pascal PRINGAULT

Accusé de réception en préfecture 012-211201744-20250929-5_DL20250901-DE Reçu le 01/10/2025